



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

SAVIEZ-VOUS QUE le monoxyde de carbone est un gaz produit par les équipements produisant une combustion tel un poêle à bois, au gaz, au mazout ainsi que tout appareil produisant une flamme ou une explosion (moteur au gaz ou diesel) ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Cela veut dire qu'on ne peut le sentir ou le voir. Il est faux de penser que l'on va voir ou sentir de la fumée comme signe que vous êtes en présence de monoxyde de carbone.

ÊTES-VOUS À RISQUE d'être en présence de monoxyde de carbone ?

Si vous répondez oui à l'une de ces questions, vous êtes à risque et un avertisseur de monoxyde carbone est requis dans votre demeure.

- Avez-vous un système de chauffage au bois, au granule, au gaz ou au mazout à la maison ?
- Avez-vous des équipements qui fonctionnent au gaz à l'intérieur de votre maison (cuisinière, chauffe-eau, réfrigérateur, sècheuse) ?
- Avez-vous un garage attaché à votre maison avec ou sans ouverture au niveau du mur mitoyen ?

OÙ DOIT-ON installer des avertisseurs de monoxyde de carbone ?

- Dans le cas d'un appareil à combustion, nous vous recommandons fortement l'installation d'avertisseur au niveau de chacun des étages, y compris le sous-sol, comme pour les avertisseurs de fumée.
- Minimale, vous devez avoir un avertisseur de monoxyde de carbone sur chacun des étages où l'on retrouve des chambre à coucher et sur l'étage où l'on retrouve un appareil producteur de monoxyde de carbone. Attention de ne pas mettre l'appareil trop près d'un appareil producteur de monoxyde de carbone. Garder au moins 2 mètres de distance entre les appareils afin d'éviter les fausses alarmes.
- Dans le cas d'un garage attaché, vous devez installer des avertisseurs à l'intérieur de votre résidence au niveau de chacune des aires de plancher où un mur ou un planché est adjacent au garage. Dans le cas où il y a une porte d'accès pour le garage de l'intérieur de la résidence, préconiser l'installation d'un avertisseur près de la porte du côté intérieur de la résidence.

L'ENTRETIEN ET LA VÉRIFICATION

L'entretien d'un avertisseur de monoxyde de carbone se fait de la même façon que pour la vérification des avertisseurs de fumée.

- Une fois par mois, tester si l'appareil fonctionne à l'aide du bouton test. ATTENTION de vous assurer que vous n'êtes pas relié à une centrale de surveillance (système d'alarme). Si vous êtes relié, informez votre centrale de la situation afin d'éviter un appel au 9-1-1 et les pompiers.
- À chaque année, nettoyez celui-ci à l'aide d'une aspirateur. Simplement en passant sur l'extérieur du boîtier.
- Ne pas peindre l'appareil.
- Ceux-ci ont aussi une durée de vie. Vérifiez les recommandations du fabricant afin d'avoir l'information sur la durée de vie de vos appareils.

SIGNES ET SYMPTÔMES

Le monoxyde de carbone est un gaz qui lorsque respiré, il entre dans notre système et va aller remplacer l'oxygène dans notre sang. Une fois dans notre corps, le monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé.

Les signes et symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone peuvent être très similaires à d'autres problèmes de santé. Dépendamment de la situation, il se peut que vous ressentiez des symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone si :

- Il y a un équipement producteur de monoxyde de carbone à l'intérieur de votre résidence.
- Votre résidence est attaché à un garage dans lequel il y a des travaux sur des équipements à moteur.
- D'autres personnes de votre famille présentes les mêmes symptômes que vous.

Les symptômes d'une possible intoxication au monoxyde de carbone sont les suivants :

- Dans le cas d'une intoxication légère, les signes peuvent s'apparenter à des maux de tête, de la fatigue, des nausées, des vomissements.
- Dans le cas d'une intoxication plus importante, les signes peuvent s'apparenter à des étourdissements, de la fatigue, des douleurs dans la poitrine, des troubles de la vision, des difficultés de concentration.
- Dans le cas d'une intoxication grave, les signes peuvent s'apparenter à des problèmes de coordination des mouvements ou paralysie musculaire, la perte de conscience et même mener à la mort.

QUOI FAIRE si vous ressentez des signes et symptômes d'intoxication ou si l'avertisseur sonne ?

- Sortez immédiatement à l'extérieur.
- Composez le 9-1-1 et si vous avez des symptômes d'intoxication, appelez au 1-800-463-5060 (centre antipoison)
- Attendez l'arrivée et l'autorisation du service incendie avant de retourner à l'intérieur de votre domicile.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez à communiquer avec nous via courriel ou téléphone à l'aide de l'onglet

CONTACT de la page d'accueil.